



## **COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)**

**CDCPP-Bu(2014)7**

Strasbourg, 6 juin 2014

**5<sup>e</sup> réunion du Bureau  
Paris, 24-25 juin 2014**

**Bureau du Conseil de l'Europe  
55 Avenue Kléber, 75016 Paris**

---

### **PROGRAMME DE TRAVAIL DU CDCPP 2014-2015**

### **ET CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE**

---

#### **DOCUMENT POUR INFORMATION ET INSTRUCTION**

Point 3.1 du projet d'Ordre du jour

- Le Bureau est invité à examiner le programme de travail proposé ainsi que le calendrier des réunions et à donner des orientations au Secrétariat pour sa mise en œuvre en 2014-2015.

**Introduction**

Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP « a pris note des informations figurant dans le document CDCPP(2014)6 sur le programme d'activités pour 2014-2015 et a proposé d'inclure pour chaque activité des informations concernant les indicateurs, le calendrier et le budget. Pour l'avenir, le Comité recommande de commencer par examiner les résultats obtenus durant le biennium précédent afin de pouvoir mieux déterminer les priorités et les enjeux » (Rapport abrégé, CDCPP(2014)20).

Le Secrétariat a établi le présent document de travail comme un outil permettant au CDCPP d'avoir une vue d'ensemble des tâches qui lui sont confiées et des moyens pour les mettre en œuvre. Certaines des activités mentionnées dans les pages qui suivent résultent de décisions spécifiques du Comité des Ministres (mandats occasionnels). Pour les autres, il appartient au CDCPP et aux États membres d'examiner et de valider les modalités de chaque activité.

Dans de nombreux cas, le CDCPP et/ou son Bureau devra décider des mesures à prendre et de la manière de procéder dans le cadre de points spécifiques à l'ordre du jour. Le présent document donne une vue d'ensemble régulièrement mise à jour des différentes mesures engagées pour atteindre les objectifs du mandat.

**Action requise**

Le Bureau du CDCPP est invité à examiner le programme de travail proposé ainsi que le calendrier des réunions organisées par le Conseil de l'Europe et à donner des orientations au Secrétariat pour sa mise en œuvre en 2014-2015.

## Programme de travail du CDCPP 2014-2015 basé sur son mandat

	<p style="text-align: center;"><b>Mandat</b></p> <p>Sous l'autorité du Comité des Ministres, dans le cadre de la Convention culturelle européenne, le CDCPP supervisera les activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage et conseillera le Comité des Ministres sur toutes les questions relevant de sa compétence. Son objectif général consistera, en tenant pleinement compte des perspectives transversales appropriées, à partager les informations relatives aux politiques applicables en la matière, à échanger les meilleures pratiques en vigueur et à élaborer, selon le cas, des normes relatives aux politiques des Etats Parties à la Convention culturelle et aux autres Conventions pertinentes dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage.</p> <p>A cette fin, le CDCPP est chargé :</p>
1.	(i) de superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et d'élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés ; d'élaborer de nouvelles normes ou d'adapter les normes existantes sur la base des résultats des projets pilotes réalisés sur le terrain, en vue d'améliorer la gouvernance et les capacités dans le domaine de la culture, du patrimoine culturel, du paysage et du développement socio-économique intégré, du dialogue interculturel, du renforcement de la confiance, ainsi que de la reconstruction et du développement à l'issue d'un conflit
1.1.	Superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et d'élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés
	<p><b>a. Recensement des bonnes pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention de Faro, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres : mise en œuvre du Plan d'action de la Convention de Faro</b></p> <p><b>Modalités</b> Mandat du CDCPP</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b> Mise en œuvre du Programme de travail</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p><b>Situation actuelle</b> Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a pris note des récentes avancées concernant le Plan d'action de la Convention de Faro et des perspectives. La délégation belge a proposé d'accueillir une manifestation sur la Convention de Faro. La Pologne et l'Autriche ont indiqué espérer pouvoir ratifier la Convention de Faro en 2014. La Finlande et l'Espagne ont également pris des mesures pour ce faire.</p>

Elaboration en cours de 5 applications libres de Faro, basées sur les résultats du Forum de Marseille ;  
Elaboration du mandat pour les Appréciations de Faro et première mission à Pilsen (République tchèque, Capitale européenne 2015).

**b. Recensement des bonnes pratiques en matière d'amélioration des lieux de vie, de l'inclusion sociale et de la qualité de vie, conformément à la Convention européenne du paysage, afin de les diffuser largement au sein des Etats membres : mise en œuvre du Programme de travail pour la Convention européenne du paysage**

**Modalités**

Mandat du CDCPP

**Calendrier**

2014-2015

**Résultats attendus**

Mise en œuvre du Programme de travail

**Bénéficiaire(s)**

Etats membres du Conseil de l'Europe

**Situation actuelle**

Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a pris note des bonnes pratiques sélectionnées aux niveaux national et européen pour le Prix du paysage de la Convention européenne du paysage en vue de leur large diffusion dans les Etats membres pour leur valeur exemplaire et comme source d'inspiration. Il a proposé de faire également référence dans le document aux Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

Les Réunions du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sont organisées en 2014-2015 :

- 11-12 juin 2014, 14<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe «*Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2012-2013* », Wroclaw, Pologne (visite d'étude le 10 juin pour les participants à la 3<sup>e</sup> Session du Prix) ;
- 1-2 octobre 2014, 15<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage «*Paysages durables et économie* », Nevşehir, Turquie (visite d'étude le 30 septembre 2014) ;
- 1-2 octobre 2015, 16<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, «*Paysage et coopération transfrontalière* », Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre (visite d'étude le 30 septembre 2015) ;

**c. Décisions relatives à l'attribution du Prix européen du paysage, pour examen par le Comité des Ministres**

**Modalités**

Mandat du CDCPP

**Calendrier**

2014-2015

**Résultats attendus**

Mise en œuvre du Programme de travail

**Bénéficiaire(s)**

Parties à la Convention européenne du paysage

**Situation actuelle**

Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a pris note :

- des décisions prises par le Comité des Ministres lors de sa 1187<sup>e</sup> réunion (11-12 décembre 2013) sur l'attribution du Prix européen du paysage et des mentions spéciales pour la 3<sup>e</sup> édition du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (CM/Del/Dec(2013)1187) ;
- de la tenue du 14<sup>e</sup> atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le thème « *Forum des sélections nationales pour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2012-2013* », Wrocław, Pologne, 11-12 juin 2014 ;
- du lancement de la 4<sup>e</sup> édition du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et le fait que les parties à la Convention sont invitées à présenter avant le 10 décembre 2014 les candidatures au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

Conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, le Comité a nommé M. Phaedon Enotiades (Chypre) pour le représenter. Il sera invité à participer en mai 2015 au jury international de la 4<sup>e</sup> édition du prix.

**d. Journées européennes du patrimoine****Modalités**

Programme joint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne

**Calendrier**

2014-2015

**Résultats attendus**

Organisation des Journées européennes du patrimoine en Italie, dans le cadre de la présidence italienne de l'UE. Organisation de deux groupes de travail de coordonnateurs nationaux, en Grèce et en Azerbaïdjan.

**Bénéficiaire(s)**

Etats membres du Conseil de l'Europe

**Situation actuelle**

Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), en ce qui concerne le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention culturelle européenne (CCE), le CDCPP :

- a pris note des informations données sur l'avancement de la programmation de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la CCE, notamment l'utilisation des Journées européennes du patrimoine 2014 pour communiquer sur les résultats concrets de la convention ;
- a demandé au Secrétariat de tenir les Délégués informés des manifestations anniversaires et des occasions qui s'offrent à eux d'y participer.

1.2.	<b>Elaboration de deux projets de recommandations favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel et au paysage, pour adoption par le Comité des Ministres</b>
<b>a. Projet de Recommandation CM/Rec(2013)... du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation</b>	
<p><b>Modalités</b> Mise en œuvre de la Convention européenne du paysage</p>	
<p><b>Calendrier</b> 2014</p>	
<p><b>Résultats attendus</b> Considérant les finalités de la Convention européenne du paysage, mettre en œuvre ; - l'article 6.B de la Convention européenne du paysage relatif aux mesures particulières pour la formation et pour l'éducation, selon lequel « Chaque Partie s'engage à promouvoir : [...] des enseignements scolaires et universitaire abordant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement » ; - les principes de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, selon lesquels les curricula scolaires devraient encourager la sensibilisation et la sensibilité au paysage.</p>	
<p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe Parties à la Convention</p>	
<p><b>Situation actuelle</b> Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a noté qu'un projet de recommandation révisé sur la promotion de la sensibilisation au paysage par l'éducation avait été établi par le Secrétariat à la lumière des observations formulées par le Bureau du CDPPE. Le CDPPE ajoute deux amendements et a décidé que ce projet de recommandation serait présenté à la prochaine réunion du Bureau du CDCPP, de pair avec d'autres observations formulées par le CDPPE à sa session plénière le 26 mars 2014. Le CDCPP donne mandat à son Bureau de soumettre le projet de recommandation au Comité des Ministres dans l'hypothèse où le CDPPE ne devait proposer que des modifications d'ordre linguistique.  Le Bureau est invité à présenter le projet de recommandation au Comité des Ministres pour adoption.</p>	
<b>b. Projet de Recommandation CM/Rec(2013)... du Comité des Ministres aux Etats membres sur les cités interculturelles</b>	
<p><b>Modalités</b> Lors de leur 1189<sup>e</sup> réunion (22 janvier 2014), les Délégués ont décidé de transmettre le projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'intégration interculturelle, élaboré par le Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP), au Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS), au Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) et au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), pour avis avant le 31 mai 2014.</p>	
<p><b>Calendrier</b> 31/05/2014 – date limite pour les avis des comités.</p>	

**Résultats attendus**

Recommandation révisée (si nécessaire) à être discutée par le GR-C et éventuellement adoptée par le CM.

**Bénéficiaire(s)**

Délégations du CDCPP, Ministères concernés.

**Situation actuelle**

Le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) et le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) ont donné des avis positifs, le Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS) se réunit les 3 et 4 juin 2014.

**c. Projets de recommandation : favoriser la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel**

**Modalités**

Projets de recommandations.

**Calendrier**

2014-2015

**Résultats attendus**

Élaboration de nouveaux projets de recommandation.

**Bénéficiaire(s)**

Délégation du CDCPP, Ministères concernés

**Situation actuelle**

Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), en ce qui concerne un projet de recommandation favorisant la mise en œuvre des conventions relatives au patrimoine culturel, le CDCPP a convenu d'adopter l'approche proposée et de mettre en place un groupe de travail pour démarrer le processus (membres du CDCPP, membres de HEREIN, experts).

**d. Projet de recommandation sur l'utilisation de nouveaux outils pour les politiques culturelles et de lignes directrices visant à les fonder sur des éléments concrets**

**Modalités**

Projets de recommandations.

**Calendrier**

2014-2015

**Résultats attendus**

Élaboration de nouveaux projets de recommandation.

**Bénéficiaire(s)**

Délégation du CDCPP, Ministères concernés

	<p><b>Situation actuelle</b> Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), en ce qui est d'un projet de recommandation sur l'utilisation de nouveaux outils pour les politiques culturelles et de lignes directrices visant à les fonder sur des éléments concrets, le CDCPP s'est félicité de la possibilité de tirer un projet de recommandation du suivi de la Conférence ministérielle de Moscou c'est-à-dire d'un nouveau système d'indicateurs permettant d'évaluer la contribution de la culture à la démocratie, ainsi que son efficacité économique et des orientations politiques sur l'impact de la numérisation sur la culture ; il a chargé le Secrétariat de préparer à compter de 2015 et avec le concours d'un groupe d'experts un projet pour examen ultérieur. De premiers travaux sur des lignes directrices/orientations politiques concernant la manière de relever les défis que la numérisation pose au secteur culturel sont menés dans le cadre de la plate-forme d'échanges de Bakou (4-5 juillet 2014). Ces travaux contribueront à l'élaboration ultérieure d'une recommandation du Conseil de l'Europe sur de nouveaux outils pour les politiques culturelles et des lignes directrices visant à fonder les politiques sur des éléments concrets.</p>
1.3.	<p><b>Préparation de la 8e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage en 2015.</b></p>
	<p><b>Modalités</b> La Conférence a pour objet de présenter à l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, aux Etats observateurs et aux institutions et organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, l'état d'avancement des travaux tendant à la mise en œuvre de la Convention et de traiter des questions pratiques posées en vue de sa mise en œuvre. La Conférence constitue le moyen permettant au Conseil de l'Europe d'assurer, conformément à l'article 10 de la Convention, le suivi de celle-ci, le comité d'experts compétent étant, en vertu d'un mandat du Comité des Ministres, le CDCPP.</p> <p><b>Calendrier</b> 16-17 mars 2015, Strasbourg</p> <p><b>Résultats attendus</b> Les conclusions de la Conférence seront portées à l'attention du CDCPP qui fera ensuite rapport au Comité des Ministres.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe, Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p><b>Situation actuelle</b> Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a pris note : - de la mise en œuvre du Programme d'activités de la Convention européenne du paysage (CDCPP(2014)12, Partie 1) pour la préparation de la 8<sup>e</sup> Conférence de la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 26-27 mars 2015) ; et, en particulier, - des conclusions du 13<sup>e</sup> Atelier pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « <i>Devenir des territoires, identification et qualification des paysages : un exercice de démocratie</i> », Cetinje, Monténégro, 2-3 octobre 2013. Le Comité a décidé de transmettre ces conclusions au Comité des Ministres pour information.</p>
2.	<p><b>(ii) d'encourager les plates-formes et réseaux européens - y compris électroniques – pour recueillir les meilleures pratiques et partager l'expérience acquise en matière de politiques et de stratégies de la culture, du patrimoine et du paysage, ainsi que de leur valeur pour la société, en gardant à l'esprit le rôle essentiel du dialogue intergouvernemental</b></p>
2.1.	<p><b>Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines de la culture par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : le Compendium et CultureWatchEurope</b></p>



**Modalités**

Mandat du CDCPP.

**Calendrier**

2014-2015

**Résultats attendus**

- Un examen ciblé de la politique culturelle de la Serbie est disponible en 2015. Il porte sur trois thèmes : (1) des orientations stratégiques pour la culture, (2) la modernisation de l'infrastructure culturelle et (3) le soutien à la culture et au secteur créatif.

Le Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe/CultureWatchEurope propose des informations complètes, y compris des données et des indicateurs sur la contribution de la culture à la démocratie et les effets socio-économiques de la culture.

- Le Compendium sert de plate-forme européenne et de modèle pour le World-CP (système d'information mondial sur les politiques culturelles, <http://www.worldcp.org/>) et propose des conseils méthodologiques.

**Bénéficiaire(s)**

Etats membres du Conseil de l'Europe.

**Situation actuelle**

Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP :

- a pris note des derniers développements des systèmes d'information du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage, a exprimé sa satisfaction et convenu d'offrir son aide sous la forme suivante : coopération active des coordinateurs/administrateurs nationaux responsables des systèmes dans la mise en œuvre des activités ; contributions bénévoles ; accueil des réunions annuelles et ad hoc d'experts ou d'auteurs, selon le cas.

- a invité le président et le Secrétariat à présenter les systèmes d'information aux Délégués des Ministres afin de mieux montrer leur utilité dans l'élaboration de politiques démocratiques.

- A la suite d'une demande faite par le ministre de la Culture au printemps 2014, un examen de la politique culturelle de la Serbie est réalisé selon la nouvelle méthode, qui prévoit qu'une petite équipe commune, composée de trois experts nationaux et de trois experts internationaux, produit un rapport unique. Un élément d'évaluation par les pairs est intégré dans la procédure puisque le groupe d'experts comprend un membre du CDCPP. Selon la feuille de route provisoire, deux visites d'experts, de trois jours chacune, auront lieu à la fin septembre et à la fin octobre et une réunion éditoriale se tiendra en janvier 2015 ; elle sera suivie de la présentation de l'examen, au printemps.

- Le contrat pour l'édition 2014 du Compendium a été signé avec ERICarts, le partenaire opérationnel du Conseil de l'Europe. En 2014, les travaux seront axés sur la création d'un nouvel espace thématique consacré à la culture et à la démocratie. Il est prévu de préparer l'intégration des profils nationaux du Bélarus et de la Turquie. Des progrès sont réalisés en ce qui concerne le WORLD-CP, l'extension mondiale du Compendium, avec de nouveaux profils pour le Chili et l'Inde, puis pour la Mongolie et Singapour (voir aussi : <http://www.worldcp.org/index.php>).

La conférence de 2014 de CultureWatchEurope, qui doit être couplée à la réunion des auteurs du Compendium (décembre 2014, lieu à confirmer, probablement en Belgique), pourrait permettre d'examiner les premiers résultats des travaux sur les indicateurs concernant la culture et la démocratie (voir ci-dessous, au point 4.1.). Elle vise à réunir des représentants des gouvernements, les auteurs du Compendium et des spécialistes des politiques culturelles.

<b>2.2.</b>	<b>Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines du patrimoine par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : HEREIN</b>
	<p><b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise au point du système d'information HEREIN au sein d'une base de connaissances pour le Réseau européen du patrimoine.</li> <li>- Publication de rapports sur l'évaluation du patrimoine et les interventions sur le terrain.</li> <li>- Des enquêtes ad hoc fournissent des informations générales sur des questions spécifiques ou des données utiles aux indicateurs définis.</li> </ul> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe.</p> <p><b>Situation actuelle</b> Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- a pris note des derniers développements des systèmes d'information du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage, a exprimé sa satisfaction et convenu d'offrir son aide sous la forme suivante : coopération active des coordinateurs/administrateurs nationaux responsables des systèmes dans la mise en œuvre des activités ; contributions bénévoles ; accueil des réunions annuelles et ad hoc d'experts ou d'auteurs, selon le cas.</li> <li>- a invité le président et le Secrétariat à présenter les systèmes d'information aux Délégués des Ministres afin de mieux montrer leur utilité dans l'élaboration de politiques démocratiques.</li> </ul>           HEREIN - Analyse de l'état d'avancement de la publication des rapports nationaux ; assistance ciblée pour aider les Coordonnateurs à publier les rapports nationaux ; le Groupe de travail sur la communication va organiser la prochaine réunion plénière des Coordonnateurs (prévue en octobre 2014).</p>
<b>2.3.</b>	<b>Les États membres sont assistés dans l'élaboration de politiques démocratiques dans les domaines du paysage par le biais de l'examen des politiques thématiques ainsi que les systèmes d'information suivants : ELCIS</b>
	<p><b>Modalités</b> La Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire recommande aux Etats Parties à la Convention :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'utiliser le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ainsi que son glossaire, dans le cadre de leur coopération prévue par la Convention ;</li> <li>- de coopérer pour développer ce Système d'information afin de remplir pleinement ces objectifs.</li> </ul> </p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b> Poursuivre l'échange d'informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la Convention afin de promouvoir la connaissance des paysages et des politiques les concernant, en vue de favoriser la qualité de vie des populations en prenant soin de leur cadre de vie.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Etats membres du Conseil de l'Europe.</p>

	<p><b>Situation actuelle</b></p> <p>Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a pris note des derniers développements des systèmes d'information du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage, a exprimé sa satisfaction et convenu d'offrir son aide sous la forme suivante : coopération active des coordinateurs/administrateurs nationaux responsables des systèmes dans la mise en œuvre des activités ; contributions bénévoles ; accueil des réunions annuelles et ad hoc d'experts ou d'auteurs, selon le cas.</li> <li>- a invité le président et le Secrétariat à présenter les systèmes d'information aux Délégués des Ministres afin de mieux montrer leur utilité dans l'élaboration de politiques démocratiques.</li> </ul> <p>Le Bureau est invité à prendre note du fait que la deuxième phase sera prochainement lancée afin de permettre l'extraction des données.</p>
3.	<p><b>(iii) d'évaluer l'impact de l'assistance technique et des projets pilotes mis en oeuvre sur le terrain dans le cadre du Programme de coopération d'assistance technique</b></p>
3.1	<p><b>Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans une sélection d'Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices</b></p>
	<p><b>Modalités</b></p> <p><b>Europe du Sud-Est</b></p> <p><i>Achèvement du Programme conjoint UE/CdE « Processus de Ljubljana II – Réhabiliter notre patrimoine commun » (Albanie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie, Roumanie, « ex-République yougoslave de Macédoine » et Kosovo*) et :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation du cadre opérationnel pour l'élaboration d'une stratégie de réhabilitation</li> <li>- Intégration et consolidation des pratiques en la matière dans des structures de gestion nationales et régionales</li> <li>- Définition de directives et/ou de recommandations relatives au financement, à la valeur du patrimoine pour le développement économique et la qualité de vie et à l'intégration de la réhabilitation du patrimoine dans les stratégies de planification et les politiques de développement durable des secteurs privé et public</li> <li>- Proposition d'indicateurs de la « culture du développement »</li> </ul> <p><i>Poursuite du Programme conjoint UE/CdE « Soutien à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo* » par le biais :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la mise au point définitive des projets de patrimoine dans toutes les régions du Kosovo*</li> <li>- de l'élaboration d'un programme global d'éducation au patrimoine et à la diversité</li> <li>- des actions entreprises par la communauté patrimoniale du Kosovo*</li> <li>- participation accrue du groupe de travail interministériel</li> </ul> <p><i>Des projets pilotes de développement local (LDPP) en Croatie, à Chypre, en Serbie et dans l'« ex-République yougoslave de Macédoine » continuent d'être développés par le biais :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'adoption de diagnostics territoriaux et de stratégies de développement régional dans les pays participants</li> <li>- de l'adoption par les commissions interministérielles du projet de développement territorial à long terme et de l'exécution des investissements prioritaires</li> </ul>

\* « Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo. »

- de l'institutionnalisation du modèle de LDPP, qui inscrit la méthodologie pertinente dans les politiques sectorielles et les procédures de planification à l'échelle nationale
- de l'élaboration et de la diffusion de directives sur les projets axés sur le patrimoine en faveur du développement territorial

### **Régions du Sud-Est du Caucase et de la mer Noire**

Mise en œuvre du Programme conjoint UE/CdE « Stratégies urbaines axées sur les collectivités dans les villes historiques » (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Belarus) grâce à l'expertise et à l'assistance fournies eu égard :

- au recensement des villes pilotes
- à la définition de stratégies d'intervention
- à l'exécution initiale de projets de revitalisation du patrimoine comme moyen de mettre en œuvre des projets urbains dans les villes pilotes
- à la création de partenariats entre les ministères et les villes dans le domaine du développement urbain

*Assistance technique post-catastrophe à la municipalité de Lorca (Espagne) comprenant:*

- la mise en place d'ateliers pour les citoyens
- la définition, par le biais de débats civiques, d'une stratégie visant à reconstruire les zones détruites et à réutiliser les bâtiments historiques
- la coordination des services municipaux en vue d'adopter des approches harmonisées du processus de réhabilitation et de la modification du cadre juridique

### **Futurs développements**

Le Programme de coopération et d'assistance techniques aide les autres Etats membres en organisant des missions d'experts, en évaluant les besoins et en fournissant des conseils stratégiques et juridiques sur la conservation intégrée du patrimoine culturel et l'application des Conventions de Florence et de Faro.

### **Calendrier**

2014-2015

### **Résultats attendus**

- Un rapport d'évaluation du patrimoine est achevé dans chaque pays, des actions prioritaires sont identifiées et mises en œuvre et le suivi est mené à terme pour mettre en évidence l'amélioration de la situation (capacité des pays à mettre en œuvre et gérer des projets de réhabilitation).
- Amélioration des législations et des pratiques de réhabilitation en vue de prendre en considération les résultats du programme.
- Renforcement de la coopération régionale pour permettre aux Etats participants d'échanger en permanence leurs expériences et d'approfondir leur approche de la réhabilitation et du développement socioéconomique.
- Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont accès aux conclusions des programmes et en tirent parti.
- Renforcement de la maîtrise locale et centrale des processus relatifs à la gestion et à la planification du patrimoine au Kosovo\* .
- Le Kosovo\* dispose d'outils adaptés, de personnel formé et de programmes solides à mettre en œuvre dans une perspective à long terme.
- Des débats / discussions au niveau national (interministériel) permettent d'évaluer le caractère novateur de l'approche, ainsi que l'intégration de la méthode dans le cadre juridique et administratif pour améliorer la gestion et la planification.
- Évaluation de l'impact des projets LDPP et analyse et diffusion des avantages des approches axées sur la collectivité et définies sur la base des besoins locaux.
- Les Etats membres comprennent la valeur des projets fondés sur le patrimoine en faveur du développement économique et social du pays.
- Les villes participantes tirent parti de l'expérience des villes européennes et de leur expertise en matière de revitalisation des sites urbains
- Mise en avant des résultats obtenus dans les villes pilotes pour servir d'exemples et encourager le débat et les discussions dans d'autres villes historiques rencontrant des difficultés analogues de développement.
- Démonstration de la valeur du patrimoine dans les processus de développement, surtout quand il s'inscrit dans des approches axées sur la collectivité

et définies sur la base des besoins locaux

- Élaboration de directives pour encourager d'autres villes historiques dans les Etats membres à appliquer la méthodologie du projet.
- La réorganisation de l'espace et les interventions de réhabilitation/reconstruction correspondent dans une grande mesure aux points de vue des citoyens
- Les travaux des services municipaux tirent parti de la participation des citoyens
- Renforcement de la démocratie locale
- Amélioration de la durabilité de la réhabilitation et des politiques foncières
- Harmonisation de la législation et de la pratique des Etats membres dans le domaine de la conservation intégrée du patrimoine culturel et naturel avec les normes européennes
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens conformément aux modèles de conservation du patrimoine et de politiques du paysage prévus dans les principales conventions du Conseil de l'Europe

#### **Bénéficiaire(s)**

Délégation du CDCPP, Ministères concernés

#### **Situation actuelle**

Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a souscrit aux objectifs de l'activité et marqué son accord de principe avec la mise en place d'un groupe d'experts pour assister le Secrétariat dans sa tâche. Il confie au Bureau le soin de le mettre en place. Le Comité est également favorable à la création de forums de discussion en vue d'élaborer une nouvelle génération de projets fondés sur les enseignements tirés de ceux du Conseil de l'Europe. Il soutient tout particulièrement l'Initiative de Kiev en tant que plateforme pour les Etats membres du Partenariat oriental.

- Deuxième mission d'experts à Lorca (Espagne) ; recommandations pour la mise en œuvre de trois actions pilotes qui contribueront au processus de réhabilitation ;
- Elaboration du programme de coopération avec la République de Moldova basé sur le rapport du Conseil de l'Europe sur la situation concernant la politique patrimoniale ;
- Mise en œuvre de la Stratégie « Business Planning and Fundraising » dans le cadre du Processus de Ljubljana II (en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie, « L'ex-République yougoslave de Macédoine », Kosovo\*) ;
- Publication dans la Collection « patrimoine européen » sur l'impact du Processus de Ljubljana dans la région du Sud-Est de l'Europe ;
- Finalisation du nouveau Programme joint avec l'Union européenne « Stratégies urbaines axées sur les collectivités dans les villes historiques » (COMUS) en partenariat avec l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial ;
- Présentation du nouveau projet COMUS aux autorités en Bélarus et en Géorgie.

4.	(iv) de donner suite à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture » (Moscou, 15-16 avril 2013) sur la base de sa déclaration finale et de la décision spécifique du Comité des Ministres, eu égard à la fonction du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation pan-européenne unique pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture ; conformément aux décisions du Comité des Ministres, de suivre les propositions complémentaires pouvant émaner de rapports pertinents en relation avec les domaines de la culture, du dialogue interculturel, du patrimoine culturel et du paysage
4.1	Des suites sont données à la 10e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe « La gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture », notamment par l'élaboration de (a) deux lignes directrices (documents sur les orientations politiques) relatives aux mesures à prendre concernant l'impact de la numérisation sur la culture, ainsi qu'un (b) cadre d'indicateurs pour mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et les bénéfices économiques du financement de la culture
	<p><b>Modalités</b> Mandat du CDCPP.</p> <p><b>Calendrier</b> 2014-2015</p> <p><b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un nouveau cadre d'indicateurs visant à mesurer les répercussions des activités culturelles sur la démocratie et l'efficacité économique du financement de la culture est largement diffusé et un nouvel argumentaire sur la culture et la démocratie est présenté ; une plate-forme d'échanges sur l'incidence du numérique sur la culture est mise en place à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des praticiens de la culture et deux lignes directrices sont élaborées à l'intention des responsables politiques.</li> <li>- Création d'un groupe de volontaires européens participant à l'organisation de manifestations conjointes sur le patrimoine et mise en valeur de la dimension européenne du patrimoine commun.</li> <li>- Lancement d'une campagne de communication sur les objectifs et les valeurs de la Convention de Faro en vue d'encourager de nouvelles signatures</li> <li>- Célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention culturelle européenne.</li> <li>- 30e exposition d'art du Conseil de l'Europe. Petites expositions et ateliers sur le thème « Soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945 » à Salonique, Sarajevo et Prague. Le Musée historique allemand de Berlin organisera un symposium sur « l'idée européenne dans l'art et l'histoire de l'art » en septembre 2014. Conférence internationale de clôture à Milan en mars 2015.</li> <li>- Le plan d'action du projet conjoint consacré au Réseau universitaire européen d'études romani est mis en œuvre. Amélioration des moyens de communication interne et externe du Réseau universitaire européen d'études romani : refonte du site web du Réseau (fonctionnalités étendues) et diversification des moyens de communication interne (newsletter du réseau, par exemple).</li> </ul> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Délégation du CDCPP, Ministères concernés</p> <p><b>Situation actuelle</b> Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pris note du rapport intérimaire présenté par le Secrétariat sur la mise en œuvre des activités découlant de la Conférence 2013 des ministres de la Culture et approuve les principales lignes d'action ;</li> <li>- pris note de l'invitation des gouvernements azerbaïdjanais et russe d'accueillir des manifestations de suivi de la Conférence ministérielle de Moscou, notamment dans la perspective du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention culturelle européenne pour ce qui concerne la manifestation à Moscou ;</li> <li>- désigné les membres suivants du CDCPP : M<sup>me</sup> Deiana Danailova (Bulgarie), M<sup>me</sup> France Lebon (Belgique), M. Roger Higginson (Royaume-Uni), M<sup>me</sup></li> </ul>

- Anne Crozat (France), M. Werner Weber (Allemagne) et M. Kimmo Aulake (Finlande) pour participer au groupe de travail assurant le suivi de la Conférence ministérielle. Trois membres seulement auront droit à un remboursement de leurs frais de participation par le Conseil de l'Europe;
- souligné la nécessité d'accroître le financement des travaux de suivi de la Conférence de Moscou notamment via le budget ordinaire du Conseil de l'Europe et des contributions bénévoles d'Etats membres et remercie le Gouvernement finlandais de sa contribution ;
  - invité le Secrétariat à soumettre un rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre indicateur sur la culture et la démocratie, ainsi que sur les bénéfices économiques du financement de la culture, afin d'améliorer l'efficacité des politiques culturelles et d'étudier l'impact de la numérisation sur la culture lors de la prochaine réunion du Bureau du CDCPP et à tenir les délégations informées des progrès accomplis, notamment des projet de documents d'orientation, dès que ceux-ci seront disponibles.
  - Les travaux sur le nouveau cadre d'indicateurs concernant la culture et la démocratie ont commencé et un contrat a été établi avec la « HERTIE School of Governance » pour l'élaboration d'un projet de cadre, qui sera affiné au courant de l'année avec un groupe de grands instituts de recherche européens spécialisés dans les questions culturelles. Le projet de cadre devrait être prêt à l'automne 2014 et de premiers essais d'application pourraient être menés dans des Etats membres intéressés ; ils seraient suivis d'une présentation et d'un examen vers la fin de l'année (peut-être en décembre, en lien avec la manifestation de 2014 Compendium/CultureWatchEurope).
  - Il est nécessaire d'augmenter les ressources financières consacrées à ces travaux novateurs sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe dans le secteur culturel. Les contributions volontaires des Etats membres seront très appréciées ; ce mode de financement est en phase avec l'origine du projet, à savoir des décisions des ministres de la Culture européens.

La Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe 2013 a demandé que soit établie une plate-forme d'échanges sur l'impact de la numérisation sur la culture, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des professionnels de la culture et des médias. La première réunion de la plate-forme consistera en une conférence multipartite qui se déroulera les 4 et 5 juillet à Bakou. Organisée sur le thème « créer un environnement favorable à la culture numérique et à la responsabilisation des citoyens », elle réunira environ 90 participants. Ceux-ci s'attacheront à recenser des orientations concernant les moyens de faire passer les institutions culturelles de l'ère pré-numérique à l'ère numérique et s'intéresseront aux tendances émergentes de la production culturelle et aux besoins correspondants du secteur culturel. Les débats permettront de dégager des éléments pour de futures lignes directrices ; le groupe de travail spécialisé du CDCPP et le Secrétariat s'appuieront sur ces éléments en vue de mettre au point des lignes directrices en 2015.

A l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention culturelle européenne a été publié un dépliant du Conseil de l'Europe intitulé « La culture : cœur et âme de la démocratie ». Plusieurs manifestations sont organisées pour marquer cet anniversaire. Parmi elles pourrait figurer la réunion de 2014 CultureWatchEurope/auteurs du Compendium (décembre 2014, lieu à confirmer).

Deux réunions se sont tenues entre mars et juin 2014 dans le cadre du projet conjoint consacré au Réseau universitaire européen d'études romani. La réunion de son comité scientifique, qui a eu lieu les 6 et 7 avril à Cluj (Roumanie), a porté sur les aspects suivants : l'attribution des bourses de recherche, la refonte du site web du Réseau (fonctionnalités étendues), la mise en œuvre du plan d'action du projet pour 2014-2015 et les possibilités de développement futur du Réseau après la fin de la 2<sup>e</sup> phase du projet, en mai 2015.

5.	(v) d'identifier les possibilités de contributions du Conseil de l'Europe et/ou d'actions et de programmes complémentaires du Conseil de l'Europe, en prenant en compte les activités d'autres organisations internationales, notamment l'Union européenne, les Nations Unies et l'OSCE
5.1.	<b>Actions et programmes</b>
	<p><b>Modalités</b> Mandat du CDCPP</p> <p><b>Calendrier</b> 2015</p> <p><b>Résultats attendus</b> Une coopération est développée avec les réseaux de hauts fonctionnaires/ professionnels pour promouvoir la mise en œuvre des conventions.</p> <p><b>Bénéficiaire(s)</b> Délégation du CDCPP, Ministères concernés</p> <p><b>Situation actuelle :</b> Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP : - a mentionné la décision du Comité des Ministres du 17 mars 2014 CM/DEL/DEC (2014) 1194/1.7F « sur la situation en Ukraine », le Comité : « s'[est] déclar[é] préoccupé par les incidences que pourrait avoir la crise actuelle sur les normes et les activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage » ; - conformément au mandat du CDCPP, a « invit[é] le Bureau à réfléchir aux éventuelles conséquences sur la mise en œuvre des activités en cours et s'il y a lieu à proposer des mesures appropriées pour remédier aux problèmes recensés » ; - a souscrit aux propositions du Secrétariat de mener un exercice de cartographie qui devra prendre en compte les partenariats extérieurs et les éventuelles synergies à trouver au sein du Conseil de l'Europe. Le Comité s'est félicité des propositions de partenariats de l'ICOMOS, HEREIN, l' AISBL et de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et a pris note en particulier de la prochaine assemblée générale d'ICOMOS « Patrimoine et paysage, des valeurs humaines » qui doit se tenir du 9 au 14 novembre 2014 à Florence. Cette manifestation internationale portera, entre autres, sur l'acquis de la Convention de Faro.</p>
6.	(vi) d'accomplir les missions prévues dans les Conventions pertinentes, notamment en matière de suivi des Conventions; d'apporter des conseils aux Etats membres, à leur demande, sur l'élaboration de politiques au niveau national, régional et local en utilisant des instruments appropriés du Conseil de l'Europe : examen des politiques, assistance technique, y compris renforcement des capacités et activités de terrain, ainsi que projets pilotes, systèmes d'information, stratégies de sensibilisation du public, dans le cadre des ressources existantes
6.1.	<b>Examen des enseignements tirés des projets pilotes sur le patrimoine culturel et naturel réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la mer Noire et dans une sélection d'Etats membres de l'Union européenne, et élaboration de lignes directrices</b>
	(Même résultat que pour point iii)



7.	(vii) conformément aux décisions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 du Comité des Ministres, de procéder à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à un examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous sa responsabilité <sup>1</sup> , en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, et en fera rapport au Comité des Ministres
7.1.	<b>Examen d'une révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique à soumettre au Comité des Ministres</b>
	<p><b>Modalités</b> [...]</p> <p><b>Calendrier</b> 2015</p> <p><b>Résultats attendus</b> La Convention européenne sur la Co-production cinématographique est révisée avec l'aide d'un groupe d'experts nationaux spécialistes des traités internationaux relatifs au secteur audiovisuel.</p> <p><b>Situation actuelle</b> Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a pris note de la composition du groupe d'experts chargé de la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique.</p> <p>La première réunion du CPP-CINE s'est tenue les 3 et 4 avril à Paris pour préparer et mettre en œuvre la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique et pour étudier les besoins recensés par une évaluation indépendante du Fonds Eurimages (Olsberg SPI, novembre 2013), conformément aux décisions prises en 2013-2014 par le CDCPP et le GR-C. Cette réunion a rassemblé 15 experts nationaux, qui ont tenu un échange de vues sur les aspects juridiques et les diverses possibilités pour la révision de la Convention (point à conclure à la 2<sup>e</sup> réunion du CPP-CINE en présence d'un conseiller juridique du Conseil de l'Europe), puis, après s'être accordés sur leur méthode de travail, ont révisé les articles 6 (Proportions des apports respectifs des coproducteurs) et 7 (Droits des coproducteurs) et les annexes I (Procédure de présentation des demandes) et II (Système de points). La deuxième réunion du CPP-CINE, qui se tiendra à Paris les 29 et 30 septembre 2014, permettra d'affiner les travaux de révision.</p>
7.2	<b>Décision pertinente du Comité des Ministres et liste des Conventions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 (Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe – Rapport du Secrétaire Général)</b>
	<p><b>Modalités</b> Les Délégués ont chargé les comités directeurs et ad hoc de procéder, à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte des priorités de chaque comité, à un examen des conventions placées sous leur responsabilité, ou de certaines d'entre elles, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de proposer toute mesure susceptible d'améliorer la visibilité, l'impact et l'efficacité des conventions, ou de certaines d'entre elles, placées sous leur responsabilité ;</li> <li>- d'attirer l'attention des Etats membres sur les conventions pertinentes ;</li> <li>- le cas échéant, révéler d'éventuels problèmes de fonctionnement ou obstacles à la ratification des conventions pertinentes, et attirer l'attention des Etats membres sur les réserves qui ont un impact substantiel sur l'efficacité de leur mise en oeuvre ;</li> <li>- d'encourager les Etats à examiner périodiquement la possibilité et/ou l'opportunité de devenir Partie à de nouvelles conventions du Conseil de l'Europe ;</li> </ul>

- d'évaluer la nécessité ou l'opportunité d'élaborer des amendements, des protocoles additionnels ou des conventions complémentaires aux conventions placées sous leur responsabilité ;
- et à en faire rapport au Comité des Ministres ;

\*\*\*

### **CDCPP**

- 18 Convention culturelle européenne
- 66 Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique
- 104 Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
- 119 Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels
- 121 Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe
- 143 Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée)
- 147 Convention européenne sur la coproduction cinématographique
- 176 Convention européenne du paysage
- 183 Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel
- 184 Protocole à la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, sur la protection des productions télévisuelles
- 199 Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société

### **Calendrier**

2014-2015

### **Résultats attendus :**

Suites données au point examiné lors de la réunion du Bureau du CDCPP sur l'éventuelle adoption d'un protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage

### **Situation actuelle :**

Lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 19-21 mars 2014), le CDCPP a discuté de l'opportunité d'élaborer un protocole d'amendement de la Convention européenne du paysage afin de permettre l'adhésion d'Etats non européens et après avoir voté (6 voix pour, 5 contre, 28 absentions) décide de réexaminer ce point à sa prochaine réunion plénière en se fondant sur des informations complémentaires à fournir par le Secrétariat.

## II.

### CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

Le Bureau est invité à prendre note du calendrier suivant des réunions organisées par le Conseil de l'Europe :

#### 2014

- 19-21 (matin le 21) mars 2014, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 3<sup>e</sup> Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) ;
- 3-5 juin 2014, Erevan, Conférence internationale sur la préservation du patrimoine culturel ;
- 10-12 juin 2014, Wroclaw, Pologne 14<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe «*Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2012-2013* » ;
- 24-25 juin 2014, Paris, 5<sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) ;
- 4-5 juillet 2014, Bakou, Première plateforme sur la culture et la numérisation dans le cadre de la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres ;
- 4-5 août 2014, Paris, Réunion sur « Matériel pédagogique pour les enseignants/professeurs sur l'éducation au paysage fondé sur les principes de la Convention européenne du Paysage et se référant à l'école primaire »
- 29-30 septembre 2014, Paris, deuxième réunion du CPP-CINE ;
- 30 septembre, 1-2 octobre 2014, 15<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Paysages durables et économie* », Nevşehir, Turquie ;
- 30-31 octobre, Bakou, Forum consultatif sur les itinéraires culturels dans le cadre de la présidence azerbaïdjanaise du Comité des Ministres
- octobre 2014, réunion plénière des Coordonnateurs Herein ;
- décembre 2014 (dates et lieux à confirmer, probablement en Belgique), réunion auteurs du Compendium / CultureWatchEurope, y compris un examen des travaux sur les indicateurs concernant la culture et de la démocratie.

#### 2015

- 16-17 mars 2015, 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg ;
- 18-19 (+ matin du 20) mars 2015, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 4<sup>e</sup> Réunion du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) ;
- 30 septembre, 1-2 octobre 2015, Andorre la Vieille, Principauté d'Andorre, 16<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « *Paysage et coopération transfrontalière* ».